TOURCOING

LA BIBLIOTHÈQUE POPULAIRE

Ses origines. — Une proposition de M. Sénélar. Les dépenses de la première année. — Les premiers fonds

Nous avons longuement parlé naguère pour en expliquer les origines et le fonctionnement et pour en dire la richesse de la Bibliothèque municipale installée au second étage de l'Hôtel de Ville, où, d'ailleurs, les visiteurs, toujours à peu près les mêmes, ne sont pas nombreux. Il y a pour les habitants de Tourcoing une autre bibliothèque et qui a un public plus considérable. C'est la bibliothèque dite populaire ou Bibliothèque du prêt, établie aux soubassements de l'Hôtel de Ville, à l'angle de la place Victor Hassebroucq et du square de l'Hôtel de Ville.

Comme nous l'avons fait jadis pour l'autre, persuadés que ce qu'on sait le moins dans sa ville ce sont les choses qui nous entourent immédiatement, nous examinerons tour à tour quel est l'organisation, le mode de recrutement et de service des ouvrages, la direction et l'impulsion qui est donnée aux acquisitions et les conditions requises pour user des avantages de cette bibliothèque.

Afin de présenter, autant que possible et en vue de satisfaire les personnes méticuleuses, un ensemble complet, il nous paraît convenable de remonter aux origines. Elles ne sont pas préhistoriques; elles ne sont pas légendaires, non, ni même fort lointaines et datent de bien après l'invention de l'imprimerie et du vénérable Gutemberg.

L'idée de cette création suivit de près la réorganisation de la Bibliothèque municipale. Elle est d'inspiration démocratique. C'est dans la séance du Conseil municipal du 21 mai 1889 que pour la première fois, un vœu fut déposé par M. Sénélar et quelques-uns de ses collègues tendant à créer la dite Bibliothèque. Dans les considérants de la proposition, on lisait notamment : « Les ouvrages qui composent la Bibliothèque communale établie à l'Hôtel de Ville, sont plutôt à l'usage d'un public instruit et lettré, que de la population ouvrière. D'ailleurs, les quelques heures de la journée pendant lesquelles la dite Bibliothèque est ouverte, ne permettent pas aux ouvriers de la fréquenter et de profiter des avantages qu'ils pourraient en retirer. Cependant, il ne serait que juste de donner à l'ouvrier les moyens de s'instruire et d'occuper agréablement ses rares moments de loisir par la lecture d'ouvrages intéressants et instructifs. » Cela parut fort légitime à feu M. Hassebroucq et à son administration et le vœu fut pris en considération pour un sérieux examen.

Examina-t-on réellement si longtemps. Nous n'en savons rien et du reste la question est ici secondaire. Mais ce fut l'année suivante, presque à un an jour pour jour, que l'affaire revint devant le Conseil. M. le maire apportait un rapport favorable et un projet d'organisation. On y spécifiait tout d'abord que la nouvelle bibliothèque aurait pour unique objet le prêt des livres et serait absolument distincte de la Bibliothèque communale, qu'elle serait desservie par un employé spécial, sous la direction et la surveillance d'une commission également spéciale nommée par le maire qui serait président de droit. Cette commission déciderait du choix des livres à acquérir et de l'emploi des fonds alloués par le Conseil municipal.

Afin de ne pas s'écarter de l'idée qui avait présidé à la demande de la fondation, M. le maire proposait encore pour faciliter l'accès de ce bureau de l'établir « au moins à titre provisoire à l'emplacement ci-devant occupé à l'Hôtel de Ville, par le poste des Pompiers ». On débutait modestement et à peu de frais, comme il convient, quitte à étendre ensuite les services selon les besoins et les ressources. On envisageait dans le local l'installation d'une armoire à vitrine, de quelques tables et autres accessoires, de première urgence. On parlait de nommer un directeur qui s'occuperait de l'organisation, moyennant une rétribution minime. Bref, la tentative était humble et les conclusions du rapport furent adoptées. Elles étaient les suivantes :

Voter aux chapitres additionnels de l'exercice courant : 100 francs pour les menus frais d'imprimés de cartes et frais de bureau ou service en général ; 150 francs pour rétribuer, pendant six mois un employé spécial ; 2.000 francs pour l'achat des livres devant constituer le premier fonds.

On fut d'avis de solliciter, en même temps du ministère de l'Instruction publique qui voyait de bon œil ces créations de bibliothèques populaires l'envoi d'un certain nombre d'ouvrages.

Il en fut comme on avait pensé. Moins de quatre mois après, on donnait avis aux conseillers que, par lettre du 18 juillet, le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts — son nom nous échappe, il y en eut tant et tant depuis — avait accordé à la bibliothèque en formation 162 volumes qui constituaient un apport sérieux. Des remerciements furent votés, comme il se doit en pareil cas.

La Bibliothèque avait été officiellement ouverte au 1er juillet 1890. En février 1891, on constatait qu'il y avait au local grande affluence de personnes désireuses d'emprunter des ouvrages et on ne tarda pas à adjoindre un aide à M. Hermand qui ne pouvait plus suffire seul à la distribution des dimanches. En même temps, des dons particuliers arrivaient qui accroissaient d'œuvres diverses, le premier élément. Ces donateurs étaient MM. Sénélar, Diéval, Honoré-Dhalluin, Louis Destombes. Consignons pour la future histoire que M. Sénélar fut généreux. Il accorda d'un coup 44 volumes qui témoignaient au moins d'éclectisme. Il y avait les œuvres complètes de Molière, les mémoires de Saint-Simon, les œuvres choisies de Boileau, les commentaires de Jules César (en traduction, bien sûr), une série de romans honnêtes de Fenimore Cooper dont le Dernier des Mohicans. Il y avait encore dans le lot les voyages de Gulliver et Don Quichotte,un manuel de Librairie et, pour les amis de l'Horticulture, le Rosier et le Jardinier Amateur.

Tels furent à Tourcoing, les débuts de la Bibliothèque populaire.

LES DÉCÈS ET L'INFLUENZA. — En ce mois de février qui vient de s'achever, le chiffre des décès a été assez élevé : 145 dont 7 mortsnés, soit 17,03 pour mille. En janvier, avec trois jours de plus dans le mois, le nombre des décès ne fut que de 111, dont 4 morts-nés.

Bon nombre de ces décès sont imputables à l'influenza ou grippe et aux maladies pulmonaires.

Notons cependant que la grippe et l'influenza dont quelques-uns voulaient douter et qui ont sévi avec un caractère réel d'épidémie, sont en ce moment en décroissance. On ne signale aucun malade dans les services publics. Les quartiers qui ont été le plus atteints sont le Tilleul et le Sapin-Vert, les Francs et le Blanc-Seau; c'est également dans ces quartiers que la mortalité a été la plus forte.

A LA SOCIETE DE GEOGRAPHIE. — La conférence qui sera donnée dimanche prochain présente un intérêt tout particulier tant par l'importance du sujet que par la valeur du conférencier. Nous devons dire tout de suite qu' « exceptionnellement » cette conférence aura lieu à quatre heures. Elle aura pour sujet : « L'Australie contemporaine; voyage dans la région d'élevage; le mouton, la laine, la viande congelée, les villes et les habitants; le rôle de la France.»

Dans un centre lainier comme le nôtre, une conférence de ce genre ne peut manquer d'attirer un grand nombre d'auditeurs,d'autant plus qu'elle sera faite par un orateur d'une compétence indiscutable. M. Paul Privat-Deschanel, professeur de géographie au Lycée Condorcet, à Paris, licencié en lettres et en sciences, a beaucoup voyagé. Il a été titulaire de la bourse de tour du monde fondée par M. Kahn et a rempli trois missions de la Société de géographie de Paris, de la Société de géographie commerciale de Paris et du Ministère du commerce, cette dernière en Australie. A tous ces titres M. Privat-Deschanel joint le charme d'une élégante élocution. Cette conférence sera acoompagnée de nombreuses projections.

UN JEUNE HOMME DISPARU. — M. Jean Beuque, journalier, 38 ans, rue de Creil, 6, est venu déclarer jeudi soir au poste de police que son fils Jean, 15 ans et demi, avait quitté le domicile paternel depuis le 26 novembre 1906.

Au moment de sa disparition, le jeune homme était vêtu d'un complet foncé à carreaux, chaussé de bottines à lacets et coiffé d'une casquette noire.

M. Beuque ne s'était jusqu'à présent pas autrement inquiété de cette disparition car c'est la seconde fois que son fils quitte le domicile paternel. Le père le pense parti dans les mines du Pas-de-Calais pour y chercher du travail. Néanmoins comme aucune nouvelle du jeune homme ne lui arrivait, M. Beuque se décida assez tardivement à aller prévenir la police.

ACCIDENTS DE TRAVAIL. — Chez MM. A. et P. Pollet, rue de Dunkerque, un dévoureur, M. Kléber Dujardin, 24 ans, rue Turgot, 116, à Mouvaux, a eu l'annulaire droit écrasé par une carde. Docteur Decherf, 10 jours. — Un tisserand, M. Félix Demain, 14 ans et demi, à Reckem, employé chez M. Alphonse Pollet, rue de Bradfort, en retirant une navette de son métier a été blessé au pouce droit. Docteur Decherf, 10 jours. — Au même établissement, une tisserande, Mlle Blanche Leners, 17 ans, rue du Bois, 2, a été blessée au pouce gauche en retirant une navette de son métier. Docteur Decherf, 15 jours.

PEINES A PURGER. — Trois arrestations pour contrainte ont été opérées jeudi soir, par le service de la sûreté (ce sont celles de Victor Richard, 51 ans, journalier, rue du Conditionnement, 21, pour bris de clôture; Léon L..., 22 ans, teinturier, rue de Roubaix, et Arthur Heux, 25 ans, fondeur, rue de Brest, 24, pour rébellion. Tous trois seront conduits à Lille aujourd'hui vendredi pour y purger deux jours de prison.

UN JEUNE CHIEN, robe grise, genre loup de Poméranie, répondant au nom de Loulou, a été perdu rue du Conditionnement. Bonne récompense est promise à celui qui le ramènera 45, rue du Conditionnement. 14006cd

MOUVAUX

LE CAS DE M. LECOMTE-DUBAR

M. Lecomte-Dubar, conseiller municipal appartenant à la minorité, a été, nous l'avons dit, rayé de la liste électorale par la Commission de révision et celle-ci a repoussé sa demande de réinscription.

Dans un pareil cas, il fallait faire appel à la justice pour trancher le différend. M. Lecomte-Dubar qui avait cité sa cause à Me Duvillier, s'est en conséquence adressée au juge de paix de son canton, M. Bocquet. A l'audience de conciliation, l'avocat du conseiller a développé les premiers établissant sa qualité de Français. Comme nous l'avons dit, M. Lecomte-Dubar, né en France de parents originaires du Hainaut mais nés eux-mêmes sous la domination française, n'a pas, à sa majorité, répudié sa nationalité. Il est donc Français comme tant d'autres électeurs dans le même cas que lui.

On a objecté qu'il n'avait pas satisfait à la loi militaire et nous avons montré qu'il avait obtenu une dispense régulière; en réalité, M. Lecomte a fait partie pendant dix mois, au moment de la guerre, de la garde nationale.

Me Duvillier a fait remarquer encore que le cas de son client n'est pas spécial et que plusieurs conseillers municipaux d'une ville peu éloignée de Mouvaux sont Français comme lui et même moins que lui.

Le juge de paix n'a pas rendu de jugement dans l'affaire; il s'est déclaré incompétent. En conséquence, c'est par le Tribunal civil de Lille qu'elle sera examinée.

LILLE

MARQUETTE

LE VOL DANS UN PATEAU. — M. Honeix, juge d'instruction, a fait subir un premier interrogatoire à l'auteur présumé d'un vol de 665 francs, commis dans la bélandre de M. Dobuysscher, stationnée au Pont-de-l'Abbaye.

Billeau, un des apaches les plus redoutés de Marquette, nie le vol dont on l'accuse, mais ne peut expliquer la provenance de l'argent qui lui permit de faire la fête depuis le jour du vol.

Cet individu auquel on ne connaît nul moyen d'existence, a été trouvé porteur d'une somme de 230 francs en pièces de cinq francs, qui provient certainement de M. Dobuysscher.

Nouvelles Religieuses

NOMINATION ECCLESIASTIQUE. — M. Wickaert, licencié ès-lettres, directeur au collège du Sacré-Cœur, à Estaires, est nommé supérieur de ce collège.

On sait que M. Catteau qui fut pendant vingt ans supérieur de cet établissement vient d'être nommé vice-doyen et curé de Lys-lez-Lannoy.

—— M. l'abbé Crapet, vicaire à Lille (Saint-Joseph) est nommé curé à Awoingt.

Convois Funèbres et Obits

Les amis et connaissances de la famille **DUTHOIT-PENEZ** qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Madame **Henri DUTHOIT,** née **Marie-Louise PENEZ,** pieusement décédée à Roubaix, le 28 février 1907, dans sa cinquante-huitième année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi qui sera célébrée le vendredi 1er mars, à neuf heures, aux Vigiles des Morts qui seront chantées le même jour, à cinq heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le samedi 2 mars, à neuf heures et demie, en l'église Notre-Dame, sa paroisse, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Fosse-aux-Chênes, 13.

Les amis et connaissances de la famille **BRUN-DESTAILLEUR** qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de **Edmond BRUN,** décédé à Roubaix, le 27 février 1907, à l'âge de sept mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut d'Ange Solennels qui auront lieu le vendredi 1er mars, à 3 heures, en l'église Saint-Jean-Baptiste, sa paroisse, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, 13, rue de Beaumont, à 2 h. 3/4.

Les amis et connaissances de la famille **RAVIART-POIDEVIN** qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame **Caroline-Joséphine POIDEVIN,** veuve de Monsieur **Jules RAVIART,** décédée à Roubaix, le 27 février 1907, dans sa 70e année, administrée du Sacrement de l'Extrême-Onction, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le samedi 2 mars, à huit heures et demie, en l'église Saint-Martin, sa paroisse, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire,2, rue de la Gare.

Les amis et connaissances de la famille **THIEFFRY-CASTEL** qu'par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Madame veuve **Jules THIEFFRY,** née **Alphonsine CASTEL,** pensionnaire à l'Hospice Civil, décédée à Roubaix, le 27 février 1907, à l'âge de 79 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le samedi 2 mars, à trois heures et demie, en l'église Notre-Dame, sa paroisse. — L'assemblée à l'Hospice Civil, rue de l'Hospice.

M. Nauwelaers CHIRURGIEN-DENTISTE 5, r. du Collège, Roubaix Extractions sans douleurs MALADIES DE LA BOUCHE

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNELLE DE LILLE

Audience du jeudi 28 février

Présidence de M. GODART, vice-président

CAR ET VOITURE. — I... D..., 40 ans, cocher à Roubaix, est inculpé d'infraction à la police des tramways; étant le 26 janvier, vers 8 heures 1,2 du soir, il revenait de la gare, ayant pris comme voyageur M. M..., industriel, qu'il ramenait à son domicile, quand un car arrivant derrière lui dut s'arrêter parce que, sur un parcours de 650 mètres environ, il s'obstinait, malgré les appels réitérés du wattman, à rester sur la voie. Quand enfin il se décida et que le car put passer, il répondit aux observations du wattman par un cri ironique : « Et ta sœur ! » Il paraît même que, devant le commissaire, sur la remarque du receveur, M. Léon Dargent, rue des Fleurs, à Wattrelos, qui représentait la Compagnie, il répondit : « Elle est bien représentée, la Compagnie ! » Il paraît aussi que, pour un fait analogue, D... a déjà été condamné à 50 fr. d'amende et que les employés des tramways s'en plaignent constamment. Telles sont du moins les déclarations du receveur Léon Dargent, entendu comme témoin. D..., de son côté, affirme qu'il n'a pas dégagé la voie parce qu'il n'a pas pu..... M. M... affirme en effet que toute la voie droite était occupée par des camions en panne : il faisait froid, les rues étaient couvertes de neige. D... pose alors devant le Tribunal un dilemme inéluctable. « Je ne pouvais pas aller à droite, puis la droite était prise. Si je prenais ma gauche, la police me dressait une contravention; je suis resté au milieu, c'est la Compagnie qui n'a pas pu... Ta sœur ! » — « Vous n'aviez qu'à vous mettre sur le côté et vous arrêter, réplique M. le Président; les tramways sont les voitures de tous, elles doivent passer avant les autres. » Sur ce, tout en tenant compte toutefois des circonstances atténuantes, le Tribunal inflige à I... D... une amende de 25 francs.

PEU COURTOIS. — François Dumortier, journalier à Tourcoing, se trouvait en compl'et état d'ivresse au cabaret de Mme Bonnaud, femme Domny, rue de l'Amiral-Courbet. Il voulait entonner des genièvres et des chansonnettes; comme il en avait déjà trop bu, la cabaretière, avec raison, refusa. Dumortier s'emporta, la saisit par le bras, la bousculà, causa des carreaux... Comme l'agent Dhallunn arrivait pour rétablir l'ordre, il le traita de « bâdeine », — ce qui, d'après le Parquet, est une injure, et, chose plus grave, lui porta un coup de pied et un coup de tête. François Dumortier, poursuivi pour coups et blessures, bris de clôture, rébellion, outrages à la police et ivresse, encourt par défaut 1 mois de prison et 5 fr. d'amende.

LA POLICE DES CABARETS. — En procédant à leurs vérifications habituelles, les agents de police de Roubaix ont découvert une infraction à la police des cabarets, à la charge d'une cabaretière, rue Vauquelin, Joséphine Dewilde. Cette femme qui ne pouvait être cabaretière et tenir un débit parce que en 1901 et en 1903 elle avait été condamnée pour vol, avait imaginé de prendre le faux nom de Rosalie Cau. — une amie sans doute, — au nom de qui elle avait fait la déclaration d'ouverture d'un estaminet et pris la licence; elle avait même sur elle un extrait de naissance au nom de Rosalie Cau. Le Parquet poursuit Joséphine Dewilde pour avoir exploité un cabaret malgré une incapacité légale et la condamne par défaut à 16 francs d'amende.

UNE CAMINERIE. — Le jeune Georges Delplanque, 10 ans, cocher à Campelle, avisait dans la mare de M. Deregnaucourt, cultivateur, des canards. Il prit une pierre, visa...; le gamin est adroit. Atteint à la tête, le canard tomba raide mort. Sur ce, Georges Delplanque mit le canard dans un sac, sans doute pour aller le faire rôtir et le manger quand on eurvint. Inculpé de vol, Georges Delplanque reçoit de M. le Président une admonestation bien sentie avant d'être rendu à ses parents.

AFFAIRES DIVERSES. — Emile Flandre, 2, à Péronnes, brisé des verres des becs de gaz : 20 jours de prison.

— Adolphe Ducrotoy, mendicité et vagabondage, 2 mois de prison.

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE

Audience du jeudi 28 février

Présidence de M. DASSONVILLE, président

UN CURIEUX PROCÈS. — M. Dureumeaux, liquidateur de la Congrégation des Carmélites de Lille, avait perdu il y a un an un gros procès : une religieuse Carmélite qui, avec sa fortune personnelle, avait construit de ses deniers le couvent en entier, réclama en justice le remboursement des sommes par elle dépensées, ce qui faisait environ 250.000 francs. Le Tribunal civil de Lille, puis la Cour d'appel de Douai, condamnèrent le liquidateur à cette restitution et aux frais. Ne pouvant obtenir paiement, la religieuse, ainsi créancière par décision de justice, fait saisir le couvent pour le mettre en vente. Le liquidateur, prétendant qu'il y avait là une procédure dolosive et blâmable, entendit en rendre responsables tous les hommes d'affaires de la religieuse carmélite, et il assigna en 100.000 francs de dommages-intérêts Me Théry, l'avocat; Me Desmazières, avoué, et Me Hertemon, huissier. Cela ne tenait pas debout. Aussi, à l'appel de la cause pour être plaidée, jeudi à midi, Me Boitel, avoué du liquidateur, a déclaré se désister de la demande et a fait rayer l'affaire.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE DE ROUBAIX

Audience du jeudi 28 février

Présidence de **M. de Renty,** juge de paix. — Ministère public, **M. Labbé,** commissaire de police

LE REPOS HEBDOMADAIRE. — M. Alphonse Allemersch, carrossier, rue de la Chapelle-Carette, est condamné, en vertu de la loi du 13 juillet 1906, à une amende de 1 franc pour avoir occupé l'un de ses ouvriers le dimanche 3 février dernier.

—— Une bouchère de Wasquehal, Mme Laure Glorieux, rue de Lille, 111, est condamnée pour le même motif, à deux amendes de 1 franc.

VIOLENCES. — Trois jours de travail à Augusta Bailleul, cabaretière, boulevard de Paris, pour coups portés à sa voisine, Esther Derycker; — Une journée à Elise Carnotte et sa fille Malvina, de Wattrelos à Alphonse Béaghe et J.-B. Rymspels.

POLICE DES CABARETS. — 5 francs à Augusta B...; 1 franc à Arthur Blondel, Emile Debacker; 3 francs à Louis Dekeyser, pour fermeture tardive de leurs cabarets.

IVRESSE. — 1 franc à Henri Roghe, Léon Jorion, César B..., Pierre Brimon, J.-B. Leclercq, Aimé Delneste.

AFFAIRES DIVERSES. — Un industriel de Menin, M. Albert Capelle, est condamné à 1 franc d'amende pour allure trop rapide donnée à son automobile; — Maria Dons, fille de mœurs légères, se voit infliger deux amendes de 5 francs pour défaut de visite et 1 franc pour avoir été trouvée dans un estaminet; — 5 francs par défaut à Marie Wattelacr, pour défaut d'inscription d'un logeur sur son registre; — 3 francs à Clotaire Denecker et 1 franc à Jules Legrain pour avoir fumé dans le cimetière; — M. Jules Dhal, de Wambrechies, est condamné à trois amendes de 1 franc pour avoir circulé en ville avec des tonneaux de vidanges après l'heure réglementaire; — Pour infraction à l'arrêté préfectoral sur l'attelage des chiens, sont condamnés à 3 francs d'amende : Arthur Delattre, Henri Debucquoy, Albert Lefebvre; à 3 francs, Louis Delessez et Julien Vandeputte; à 1 franc, Jules Vanterdal.

TRIBUNE PUBLIQUE

(Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.)

Une requête des employés de commerce de Roubaix

Roubaix, le 27 février 1907.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix,*

Ne serait-il pas possible de généraliser la bonne habitude existant déjà dans beaucoup de maisons et non des moindres, de cesser le travail chaque soir à heure fixe ?

Pourquoi conserver presque chaque jour des employés jusqu'à 8 h. ou 9 h., sous prétexte d'attendre un travail à terminer ou un courrier à expédier, et ce, parce que le chef de bureau n'est pas là ? Pourquoi, dans la même maison, les employés de certains rayons partent-ils régulièrement à l'heure fixée, tandis que ceux d'autres rayons s'appuient non moins régulièrement des heures supplémentaires non rétribuées.

Si ce retard presque quotidien est justifié par un excédent de travail que l'on prenne donc un employé supplémentaire.

Mais non, la réforme peut aboutir sans sacrifice pécuniaire : un peu de bonne volonté de la part de messieurs les Patrons et Chefs de rayon et le voilà sur pied.

Qu'ils s'astreignent à rentrer au bureau assez en temps pour que le courrier soit terminé à 7 heures.

Il leur faudra peut-être un peu sacrifier de chères habitudes, écourter soit une causerie, soit une station au Café ou au Cercle. Ils feront avec plaisir ce léger sacrifice en considération des heures de liberté qu'ils rendront ainsi aux employés placés sous leurs ordres. On peut arriver à faire tous les jours ce que l'on fait le lundi.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, avec nos remerciements, nos sincères salutations.

Un groupe d'employés.

Le consortium des loteries

Roubaix, 27 février.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix,*

L'entrée des Loteries de Roubaix et de Tourcoing dans un Consortium pour le placement des billets en pochettes à cinq francs est peut-être une excellente mesure pour attirer plus facilement les souscriptions, mais il est un facteur dont on n'a pas, semble-t-il, suffisamment tenu compte.

C'est que pour beaucoup de ménages ouvriers il sera très pénible, pour ne pas dire impossible, de prélever en une seule fois le salaire de la semaine une somme de cinq francs destinée à l'achat d'une pochette contenant cinq billets des neuf loteries *associées,* si l'on peut s'exprimer ainsi.

On objectera sans doute qu'il est loisible aux travailleurs de réserver un franc chaque samedi et faire l'acquisition de la Pochette aussitôt les cinq francs économisés. Malheureusement, il arrive souvent dans les modestes foyers qu'une circonstance fortuite oblige à se servir, sans autre remède, de tout l'argent disponible et deux ou trois pièces de vingt sous disparaissent vite en fumée.

Ne pourrait-on pas étudier une combinaison qui permettrait à l'ouvrier de faire le sacrifice de cinq francs en se libérant en cinq versements ? Un petit carnet, par exemple, tiendrait provisoirement lieu de la Pochette qui serait délivrée à parfait paiement. Ce procédé inciterait le travailleur à courir les chances de la Fortune sans trop se resserrer de la dépense à faire et, autre avantage qu'apprécieront les petits commerçants, ce ne serait pas l'épicier ou le boulanger qui paierait la pochette désirée, comme le cas se présentera indubitablement s'il faut en payer le prix d'un seul coup.

Monsieur le Maire de Roubaix, dont on connaît la largeur de vues sera certainement frappé des réflexions que j'ai l'honneur de soumettre au jugement public et je ne doute pas qu'il approfondira la question pour, si cela est possible, proposer en temps utile à *M. Qui de Droit* l'adoption d'une clause additionnelle aux conditions de l'émission de la Pochette.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes respectueux sentiments.

Un petit employé.

L'expédition des colis-postaux à Roubaix

Roubaix, 27 février.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix,*

J'admire la désinvolture de la réponse de la Compagnie et proteste, pour ma part, contre le résultat de son enquête, car j'expédie régulièrement 40 à 50 postaux par jour et ce n'est pas l'emballeur qui les met en gare. A moins que l'on ne transforme en commissionnaires expéditeurs tous les domestiques qui vont avec charrette à bras porter leurs colis, il n'est pas possible de soutenir une telle affirmation !

Ce bureau ou ces bureaux, pourquoi ne pas les mettre dans les salles de mesurage public ? Ce genre d'ouvrage viendrait souvent hors d'heure de passage des pièces à mesurer. En tous cas, c'est absolument indispensable pour tout le monde. Il soulagerait le service de la gare, absolument surchargé et encombré.

Agréez, Monsieur le Directeur, mes sincères salutations.

Un négociant.

A propos des Halles de Tourcoing

Tourcoing, le 26 février 1907.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix,*

La réunion provoquée l'autre jour par la Municipalité au sujet des Halles eut peut-être été féconde en enseignement, si on avait convoqué d'un côté, marchands au détail et marchands en gros, producteurs ou soi-disant tels de l'autre; les explications données eussent été plus claires, et le tumulte moins grand.

Mais passons là-dessus. La question n'est pas aussi ardue à résoudre que le trouve notre Municipalité. Nous avons à nos portes des exemples. Regardons ce qui se passe à Roubaix et à Lille. Dans ces villes, les marchés ont lieu trois fois par semaine, *jamais le dimanche,* ils commencent plus tôt que les nôtres et finissent également plus tôt. Les transactions qui s'y opèrent ont lieu strictement en gros. Il est à croire que tout le monde y trouve son compte car les Halles de Lille et Roubaix sont autrement garnis de marchands que les nôtres, et la vie y est légèrement meilleur marché qu'ici (le tarif d'octroi de notre ville en est aussi un peu la cause.)

Nos Halles ne seront jamais garnies tant que pour 0.20 ou 0.40 centimes par jour des marchands pourront s'installer sur le marché et débiter légumes et fruits en gros et en détail jusqu'à huit heures du matin.

Il est à constater que l'administration est toute entière acquise à Messieurs les facteurs des Halles qui jouissent d'un monopole et d'un emplacement gratuit, et aux marchands en gros qui pour des prix infimes ont des emplacements qui leur rapportent gros. Les petits marchands des rues sont aussi intéressants et méritent que l'on fasse quelque chose pour eux.

Que la Municipalité empêche les uns d'empiéter sur les droits des autres, et tout sera pour le mieux dans notre bonne ville.

Recevez, Monsieur, etc.

Un clerc voyant.

Sur le même sujet

Tourcoing, le 28 février 1907.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix,*

Convoqué par M. le Maire vendredi dernier à l'effet d'apporter nos avis sur la question des halles et marchés, nous nous sommes trouvés une cinquantaine ce jour-là, à la Mairie.

La discussion a été bruyante mais nulle, et la lumière n'en a pas jailli.

Nous, marchands au détail, avons pourtant depuis longtemps indiqué à l'Administration ce qu'il y avait à faire, mais on n'en a pas tenu compte jusqu'à présent.

Une chose certaine c'est que tant que facteurs aux halles et marchands du marché continueront leurs agissements actuels, les Halles seront toujours vides. En effet, qui serait assez naïf de venir payer loyer et patente, quand pour quelques sous par jour, le premier venu peut s'installer marchand sur la Place et y débiter fruits et légumes et oranges en telle quantité qu'il lui plaît et que les facteurs jouissent d'un privilège énorme sans payer aucune redevance à la Ville.

On dit que nous vendons cher (ce qui reste à prouver) ce n'est pas en restreignant notre chiffre de vente au profit de quelques privilégiés que nous pourrons arriver à baisser nos prix.

Pour en définir, une seule solution s'impose : 1° Suppression des marchés journaliers; 2° Création de trois marchés par semaine (pas de marché le dimanche); 3° Interdiction de vendre au détail; 4° Elaboration d'un règlement spécial à ce sujet; 5° Libre accès aux halles pour l'occupation des places vacantes à toutes sortes de commerce; 6° Elévation du tarif de location des emplacements des marchands de légumes et fruits sur le marché. (Voir à ce sujet le tarif de Roubaix).

En suivant cette ligne de conduite, l'Administration favorisera les petits marchands et les petits boutiquiers, qui sont, eux, les seuls et vrais fournisseurs de la classe ouvrière qui, elle, n'a ni le temps ni surtout les moyens de venir acheter sur le marché; plus il y aura de marchands, moins la vie sera chère car de la concurrence naît le bon marché.

Un petit marchand.

Troisième son de cloche

Tourcoing, le 28 février 1907.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix,*

M. le Maire nous disait vendredi d'un ton triste : « Il n'y a que quatre malheureux marchands de légumes aux Halles ! » C'est bien vrai, mais il ne tient qu'à l'Administration, qu'il en soit autrement; pourquoi ne pas accorder toutes les places vacantes depuis si longtemps gratuitement à des marchands de fruits et légumes, pères de famille, *Français* et nés à Tourcoing ? Je vous assure qu'en huit jours de temps toutes les places seraient occupées.

Il y a du reste un précédent, la Ville accorde bien à deux facteurs aux Halles un emplacement *gratuit* qui leur rapporte à chacun 5 à 6.000 francs par an.

Un père de famille.

A propos des tramways

Tourcoing, le 28 février 1907.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix,*

Presque tous les jours, il y a des réclamations sur votre journal au sujet des tramways, qu'on pourrait appeler Tramways Roubaix-Wattrelos. Il ne faudrait pas oublier : les cars ouvriers de Tourcoing.

Si M. le Maire de Tourcoing voyait partir de la Grand'Place de Tourcoing le car de 6 h. 1/2 du matin, il pourrait constater que sur les petites plate-formes où il y a six places marquées, on voit dix, douze et même quatorze personnes. A l'avant, à l'intérieur, derrière, il en est de même. Et tous les jours ! Pourquoi l'Administration s'en tient-elle aux promesses de la Compagnie des Tramways au lieu de faire respecter le cahier des charges ?

Recevez, Monsieur le Directeur, etc.

Un groupe d'ouvriers de 6 h. 1,2.

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

N° 37

L'OFFICIER BLEU

PAR GEORGES PRADEL

PREMIÈRE PARTIE

LA FOLLE DE KERMOR

Entre temps elle avait dit à sa fille :

— Réellement, sous ses dehors froids, hautains, le comte Wladimir s'est montré parfait pour moi. Crois-tu qu'il m'a remis, dans un petit portefeuille, une somme de cinq mille francs pour faire face à mes frais de voyage, car je dois vous retrouver dans le Midi. Je recevrai une lettre de lui à Paris m'annonçant votre arrivée à Nice.

Cette libéralité, c'était une idée de Sophie Mosser. Elle devait endormir les inquiétudes de la baronne. Elles étaient nulles pour l'instant. Sans doute elle éprouvait un violent chagrin d'être de nouveau séparée de sa fille. Mais l'espérance est une plante divine qui repousse toujours, alors même qu'on la croit le mieux arrachée. Persuadée qu'elle rejoindrait sa fille avant longtemps dans l'une des stations balnéaires du Midi de la France, elle trouvait dans cette certitude les forces nécessaires pour supporter cette nouvelle épreuve, qui devait être la dernière.

Cependant, au dernier instant, Renée faiblit.

A la seconde, où il fallut s'arracher des bras de sa mère, un voile de sang lui passa devant les yeux.

Il lui semble que ce sang, c'était le sien, et que, jusqu'à la dernière goutte, il coulerait une fois qu'elle serait livrée, sans défense, au pouvoir de Wladimir.

Défaillante, sa tête se renversa, ses bras se tordirent, un aveu n'allait-il pas s'échapper de ses lèvres?

Mais non, tout avait été prévu par Sophie Mosser et son maître.

Au moment où Renée mettait le pied dans le vestibule devant lequel se tenait la voiture qui devait les emporter, elle et son mari, jusqu'à la criqua où se trouvait encore mouillé le Brick d'Ebène, elle aperçut Rurick, avec sa face bestiale et féroce. Rurick qui, comme il l'avait fait jusqu'alors, depuis l'arrivée de la baronne à Ny-Slott, se tenait derrière elle, tout prêt à la frapper à la moindre de ses paroles, au plus léger de ses gestes.

Vaincue, se sacrifiant, avec une résignation de bête assommée, elle s'écria d'une voix déchirante :

— Adieu! mère!... Adieu! mère chérie! adieu!

Le comte lui prit la main, la faisant monter dans la troïka dont les grelottières d'argent, mises en branle par le piaffement des chevaux, carillonnaient avec un bruit strident, et, en un nuage de poussière dorée, l'attelage se perdit au galop furieux de trois étalons orloff.

Mme Cazères était demeurée atterrée sur le perron de Ny-Slott. Le dernier cri de sa fille lui semblait, ce qu'il était en effet, un adieu de mort.

— Excellence, lui dit Sophie Mosser qui ne la quittait pas des yeux, — pensez au bonheur, à la santé de madame votre fille! Voyez comme elle est nerveuse. Ce voyage au pays du soleil calmera ses nerfs endoloris et lui rendra la santé.

En son amour pour sa fille, Mme Cazères puisa un vaillant courage, tandis que la même passion faisait descendre la résignation dans le cœur de Renée.

Quel était son sort? Arrivée à bord du Brick d'Ebène, elle avait repris position de la cabine déjà occupée précédemment par elle.

Wladimir ne la malmenait ni ne la brutalisait ne lui adressant jamais la parole que pour les besoins, les rapports usuels de la vie.

Renée ne se méprenait pas à ce calme trompeur. Elle voyait parfaitement juste. Tout le bestial amour que son mari avait si violemment éprouvé pour elle était complètement mort.

Désormais, elle n'était plus pour lui que l'ennemi duquel il devait tout craindre.

Elle personnifiait pour lui le plus grand des périls, une vivante et constante menace, celle de lui enlever la fortune qu'il avait conquise au prix d'un crime odieux et lâche, celui de l'assassinat du vieux prince Démétrius Livachoff.

Et partois, dans leurs longs tête-à-tête des repas et des heures qui les suivaient, elle sentait peser sur elle et les regards du comte, tout chargés d'une haine froide et raisonnée.

Telles doivent être les angoisses d'un condamné à mort, longtemps maintenu sous le couperet de la guillotine.

Bien à l'avance, Renée savait qu'elle allait mourir.

Du moment que Wladimir voyait en elle un obstacle à la sûreté de la possession de l'immense fortune qu'il s'était acquise par le plus lâche des crimes, il était bien certain que cet obstacle devait être supprimé.

En cet abandon, à qui demander secours et aide.

A personne autour d'elle, à coup sûr.

Elle avait beau jeter les yeux sur ceux qui l'approchaient, elle